

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 24 juin 2021**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021  
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une emprise Rue de Saint-Brieuc**

—————

**Il est proposé de céder une emprise d'environ 25 m<sup>2</sup> située Rue de Saint-Brieuc au profit de la SCI Kéradennec, propriétaire de la parcelle contigüe, pour un montant estimé à 40 € le m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

La SCI Kéradennec, propriétaire du bien situé 1 Rue de Saint-Brieuc, a fait la demande d'acquisition d'une emprise d'environ 25 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée à la section HL sous le numéro 5, contigüe à sa propriété. Cette emprise permettrait, en effet, de sécuriser les accès aux lots créés sur la parcelle cadastrée HL 6.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'État, un prix de 40 €/m<sup>2</sup> a été proposé à l'intéressée qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété et au bornage seront supportés par l'acquéreur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de céder cette emprise au prix de 40 €/m<sup>2</sup> ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.